

## Charte Solaire en Nord

adoptée à l'unanimité par les participants à la réunion du 10 juillet 2009

Les entreprises signataires s'engagent sur les points suivants :

### En complément du point n°1 de la charte QualiPV

- Fournir avec le devis une copie de l'assurance décennale garantissant les travaux de couverture et les travaux électriques.

### En complément du point n°3 de la charte QualiPV

- Fourniture d'un justificatif de calcul de production en précisant le logiciel utilisé.

### En complément du point n°4 de la charte QualiPV

- Devis comportant le détail des protections de l'installation PV (parasurtenseurs AC et DC, sectionneur conforme, différentiel), conformément au guide d'application UTE.  
- Fournir avec le devis détaillé, une copie de la charte Solaire en Nord.

### En complément du point n°5 de la charte QualiPV

- Informer des délais de raccordement au réseau constatés et des tarifs.  
- Effectuer les démarches de raccordement au réseau dès la signature du devis. Informer de l'avancée du dossier : date d'envoi à ERDF et copie de l'accusé de réception de la demande de raccordement envoyé par ERDF au mandataire.

### En complément du point n°6 de la charte QualiPV

- Garantir une pose dans les règles de l'art, et en une seule fois sans rupture : pose des modules dans la foulée suite à l'enlèvement de la toiture (hors intempéries).  
- Respect des consignes de sécurité lors des travaux : pose d'un échafaudage (protection collective) et port du harnais de sécurité (protection individuelle).

### En complément du point n°8 de la charte QualiPV

A la remise de la facture :

- Donner des consignes à respecter lors de la pose des compteurs par ERDF : relève des index de l'ancien compteur et demande d'identification des nouveaux compteurs (compteur de consommation, de production et de non consommation).
- Fournir au client un bulletin d'adhésion à l'association Solaire en Nord et les sensibiliser à la maîtrise de l'énergie via les brochures Ademe.

### En complément du point n°9 de la charte QualiPV

- Assurer, entre signataires de la Charte, un service de dépannage dans la limite des garanties des fabricants .

### Solaire en Nord

232 rue de la Carnoy 59130 Lambersart

<http://www.solaire-en-nord.fr/> : le site des particuliers producteurs d'électricité solaire du Nord-Pas de Calais.

Contact, Thierry JANSOONE : 06 84 65 06 45 - Mail : solairenord@free.fr

Domicile après 19H00 : 09 510 756 27 (prix d'une com local)